



FORMULAIRE DE DECLARATION DE MORSURE (Article L.211-14-2 du Code Rural)

Références réglementaire :

- Pour surveillance vis-à-vis de la rage (article L.223-10 du Code Rural) soit durant 15 jours à compter du jour de la morsure.
- Pour une évaluation comportementale (article L.211-14-1 du Code Rural) avant la fin de la mise sous surveillance.

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Nom :

Numéro d'identification :

Race :

Sexe :

Chien catégorisé : Oui Non

Vaccination antirabique :

Nom et adresse du vétérinaire :

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ANIMAL

Nom et prénom du propriétaire du chien :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

IDENTIFICATION DE LA VICTIME

Nom et prénom de la victime :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

